

La Province interdira le voile au cas par cas

Nouveau règlement en préparation

La Province de Liège a décidé de revoir le règlement de ses écoles après l'ordonnance rendue par le tribunal des référés l'empêchant d'interdire complètement le voile islamique. L'objectif maintenant : avoir la possibilité d'interdire le port du voile islamique pendant une période déterminée et dans un établissement précis en cas d'incident.

L'ordonnance rendue lundi par le tribunal des référés de Liège, saisi par 16 étudiantes qui contestaient ce point du règlement, a mis à mal le projet d'interdire le port du voile islamique dans toutes les écoles provinciales. Le juge, s'il a reconnu la légitimité de la Province à intervenir, a en effet estimé que cette interdiction généralisée n'était pas proportionnelle aux objectifs poursuivis. Résultat : la Province s'est vue contrainte de suspendre ce fameux article de son règlement. Mais n'entend pas baisser les bras pour autant.

Hier matin, le collège provincial a ainsi pris connaissance de cette décision de justice, mais a décidé dans la foulée « d'inviter l'organe de gestion de la Haute Ecole de la Province de Liège à entamer sans

délais les réflexions et démarches utiles pour amender le règlement général des études en s'appuyant sur les principes posés par l'ordonnance rendue par le juge des référés. »

« On veut en fait se donner les moyens d'agir en cas d'incident, dans le but d'apaiser les tensions », précise André Gilles, le président du collège provincial. En clair, l'interdiction du voile ne sera donc plus généralisée, comme c'était l'intention avant l'ordonnance du tribunal des référés, mais pourra intervenir au cas par cas, « en fonction de la situation qui sera relevée. Et cette interdiction sera évidemment motivée

et temporaire », précise M. Gilles. Le refus de participer à certaines activités pédagogiques extérieures ou de dégager son voile des oreilles durant les examens pour éviter toute tricherie — deux exemples mis en exergue pour justifier la première prise de position de la Province — pourrait donc à l'avenir être sanctionné par cette fameuse interdiction temporaire de port du voile dans l'école incriminée. Reste à voir maintenant si cette nouvelle mouture du règlement aura plus de succès que la précédente. ●

GEOFFREY WOLFF

«On veut se donner les moyens d'agir en cas d'incident, dans le but d'apaiser les tensions»

André Gilles